



**vous accompagner**

La vaccination contre  
le tétanos, un geste simple  
pour plus de tranquillité

■ Conseils prévention santé



santé  
famille  
retraite  
services

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)

L'essentiel & plus encore



## Le tétanos, qu'est-ce que c'est ?

- C'est une maladie grave causée par une bactérie qui s'introduit dans l'organisme par n'importe quelle blessure ou plaie même minimales. Cette bactérie ou bacille tétanique agit sur le système nerveux.
- Des contractures très douloureuses se généralisent à tout le corps. L'hospitalisation en réanimation est alors nécessaire. La maladie peut laisser de nombreuses séquelles.

“ De nombreuses personnes ne sont pas à jour de leur vaccination. **Une fois sur trois** cette maladie entraîne un décès. ”

## Que faire en cas de blessure ?

- ▶ La bactérie responsable du tétanos vit généralement dans la terre et pénètre dans l'organisme à l'occasion de plaies, même minimes.
- ▶ En cas de blessure, toute plaie doit être nettoyée (à l'eau et au savon), séchée puis désinfectée soigneusement.
- ▶ Si votre vaccination n'est pas à jour, ou si vous avez un doute, consultez votre médecin traitant rapidement.

## En cas de blessure, que peut faire votre médecin traitant ?

- ▶ Votre médecin traitant décidera en fonction de la gravité de votre blessure et de votre état vaccinal de réaliser :
  - une injection éventuelle de "sérum" (immunoglobulines) pour vous protéger immédiatement,
  - un rappel de la vaccination tétanos si nécessaire.



# La vaccination : pour quelle protection ?

- Le vaccin reste le seul moyen d'être protégé contre le tétanos.  
Pour garantir l'efficacité du vaccin, celui-ci doit être renouvelé selon les préconisations du calendrier vaccinal en vigueur (cf. tableau ci-dessous).

## Qui doit se faire vacciner ?

### Tout le monde.

- Surtout les personnes pratiquant des activités exposées comme le jardinage, le bricolage, le bûcheronnage, l'élevage, etc.
- Les recommandations vaccinales ont évolué en 2013, n'hésitez pas à consulter votre médecin traitant.

### Calendrier de vaccination Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite

<b>Enfant</b>	↪ les 2 premières injections à 2 et 4 mois
	↪ 1 <sup>er</sup> rappel : 11 mois
	↪ 2 <sup>e</sup> rappel : 6 ans
	↪ 3 <sup>e</sup> rappel : 11-13 ans
<b>Adulte</b>	↪ 4 <sup>e</sup> rappel : 25 ans
	↪ 5 <sup>e</sup> rappel : 45 ans
	↪ 6 <sup>e</sup> rappel : 65 ans
<b>+ de 65 ans</b>	↪ Rappel tous les 10 ans

\*Extrait du calendrier vaccinal.

- Pour plus d'information sur le calendrier vaccinal : [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

## Comment se faire vacciner ?

- ▶ La vaccination peut être réalisée par tout médecin : généraliste ou du travail, par exemple.
- ▶ Prenez soin de conserver tout document (carnet de vaccination, carnet de santé...) qui permet de connaître :
  - la date de vaccination ou du dernier rappel,
  - la mention d'une éventuelle injection de "sérum" (immunoglobulines).



La MSA mène de nombreuses actions de prévention pour donner les moyens à chacun de devenir acteur de sa santé.

**N'hésitez pas à contacter votre MSA**



L'essentiel & plus encore